

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-neuf
Présents :	57	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	8	Saint-Flour, après convocation légale en date du 21 mars
Votants :	65	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Sébastien CUSSAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, MME Céline CHARRIAUD, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **07 AVR. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **07 AVR. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice.

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

L'équilibre du Compte Administratif est apprécié globalement sur les deux sections.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 234 645.04 €
(1 915 243.41 € en 2021)

La hausse constatée au chapitre 011 de 319 401.63 € par rapport à 2021 est expliquée comme suit :

- Maîtrise des charges à caractère général qui sont en progression de 57 389.40 € soit + 3 % à périmètre et actions constantes administration générale – bâtiments – services techniques – planification – ADS (inférieures à l'inflation) ;
- Nouvelles actions communautaires en 2022 et développement des actions en cours pour un montant de 262 012.23 € :
 - ❖ Nouvelles actions communautaires 70 095.36 €
 - ⇒ Ouverture de nouveaux équipements : + 53 836.20 €
 - Maison de l'habitat en juillet 2021 + 34 866.72 €
 - France Services de Neuvéglise / Truyère + 17 546.63 €
 - Autres France Services + 1 422.85 €(Compensé par une recette supérieure aux prévisions pour les France Services de 9 136 €)
 - ⇒ SPPEH + communication habitat + 16 259.16 €
 - ❖ Maintien et développement des actions en cours + 191 916.87 €
 - ⇒ Contrat de progrès (financement moyen de 80 %) + 35 811.73 €
 - ⇒ Natura 2000 (financement 100 %) + 16 491.14 €
 - ⇒ PAT/TERRALIM + 7 714.10 €
 - ⇒ Actions agricoles - 18 132.63 €
 - ⇒ Contrat local de santé + 3 280.68 €
 - ⇒ Activités du pôle pleine nature / vélos électriques + 2 601.42 €
 - ⇒ ALSH (bâtiment) + 8 777.33 €
 - ⇒ Planification / ADS + 23 019.45 €
 - ⇒ Portage de repas à domicile + 112 353.65 €(Compensé par une recette supérieure aux prévisions de 92 791 €)

La dépense globale en moins par rapport aux prévisions budgétaires est de – 651 840,96 € (contre 625 848,59 € en 2021) :

Dont :

- ⇒ Energie électricité

70 550.49 €
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-039-BF
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

⇒ Chauffage urbain - combustible	- 48 006.61 €
⇒ Carburant	- 24 793.96 €
⇒ Fournitures d'entretien, équipement et autres	- 41 642.58 €
⇒ Fournitures administratives	- 14 479.06 €
⇒ Contrats de prestations de service	- 415 212.77 €
<i>Dont par exemple :</i>	
<i>Contrat de progrès territorial</i>	- 8 941.80 €
<i>Administration générale</i>	- 49 302.17 €
<i>ADS</i>	- 3 890.00 €
<i>CLS</i>	+ 1 400.00 €
<i>Communication</i>	- 3 200.00 €
<i>Dispositif Récréater</i>	+ 5 161.41 €
<i>Environnement</i>	- 46 514.45 €
<i>Natura 2000</i>	- 36 418.80 €
<i>GPTS</i>	- 3 686.00 €
<i>TAD</i>	- 23 530.97 €
<i>Développement de la vallée de la Truyère</i>	- 61 611.00 €
<i>Habitat</i>	+ 14 919.96 €
<i>Programme agricole</i>	- 98 870.59 €
<i>Filière Veau</i>	- 45 517.00 €
<i>TERRALIM</i>	- 11 060.00 €
<i>Activités de pleine nature</i>	- 5 250.00 €
<i>Entretien des zones d'activités</i>	- 11 015.17 €
<i>Entretien de bâtiments</i>	- 9 940.00 €
⇒ Assurances	- 4 868.80 €
⇒ Locations	- 7 859.03 €
⇒ Entretien des bâtiments, matériel et voiries	- 26 337.09 €
⇒ Etudes et recherche	- 30 000.00 €
⇒ Honoraires	- 12 723.77 €
⇒ Publications	- 17 389.60 €
⇒ Frais de télécommunications	- 18 621.86 €
⇒ Remboursement de frais	- 12 698.44 €
⇒ Concours divers (habitat et vallée de la Truyère)	- 33 221.30 €

et des augmentations de dépenses pour certains postes, comme :

⇒ Eau	+ 1 924,16 €
⇒ Documentation générale et technique	+ 4 413.66 €
⇒ Versement à des organismes de formation (Coûts de formation des apprentis)	+ 16 051.60 €
⇒ Annonces et insertions	+ 2 643.36 €
⇒ Fêtes et cérémonies (Dispositif Récréater)	+ 8 634.52 €
⇒ Frais de nettoyage de locaux (Maison de l'habitat et France Services Neuvéglise)	+ 18 364.86 €
⇒ Reversements aux budgets annexes (Imputation erronée)	+ 42 466.15 €
⇒ Remboursements de frais à d'autres organismes (Mobilité – navettes 2021 et 2022)	+ 10 432.31 €
⇒ Taxes et impôts	+ 4 497,58 €

Le détail par service est joint en annexe à la présente.

Chapitre 012 – Frais de personnel :

3 337 849.73 €
(3 020 288,82 € en 2021)
+ 10.50 %

Par rapport aux prévisions budgétaires 2022, 190 820.27 € **n'ont pas été dépensés (263 678.18 € en 2021)**. D'une part, ceci est dû à l'obligation de budgétiser des postes à temps complet, alors que les agents travaillent à temps partiel. D'autre part, certains postes pourvus l'ont été pour des périodes plus courtes que prévues initialement.

Exemples par service :

- - 57 978 € pour les services administratifs (mouvements de personnel) ;
- - 59 590 € pour les équipes techniques (maladies, mutations, postes de saisonniers non pourvus) ;
- - 10 000 € pour le service contrat territorial (congrés parental) ;
- - 11 240 € pour le service de développement touristique ;
- - 11 621 € pour le service mobilité ;
- - 9 476 € pour le service aux publics ;
- -10 488 € pour la prévoyance, le CNAS...

Le différentiel entre 2021 et 2022 de 317 560.91 € est dû à l'évolution des missions et à la structuration des services de Saint-Flour Communauté et à l'évolution du point d'indice de 3.5 % à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Exemples par service :

Services administratifs (+ 63 000 €)

1 poste en renfort aux services ressources humaines en année pleine
1 poste de secrétariat de direction pour le service aux communes
1 poste de directeur du développement territorial en année pleine (financement à hauteur de 20 000 €)
Renforcement de l'équipe du service communication

Services techniques (+ 36 700 €)

1 poste de coordonnateur des équipes techniques

Service développement territorial-Développement économique (+ 62 000 €)

1 poste de manager de commerce à mi-temps en année pleine financé à hauteur de 90 %
1 poste de chef de projet petites villes de demain en année pleine (recettes de 24 500€)
1 poste de chef de projet mobilité

Service environnement (+22 000 €)

1 poste d'animateur Natura 2000 en année pleine, financé à 100 %

Service contrat territorial (+ 21 000 €)

1 congé maternité

Service agriculture alimentation forêt (+ 36 000 €)

1 poste de chargé de mission agricole
1 apprenti en année pleine

Service urbanisme (+ 24 000 €)

1 poste d'instructeur

Service aux publics (+15 000 €)

1 conseiller numérique en année pleine, financé à hauteur de 25 000 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits :

4 081 628.23 €
(4 117 324.03 € en 2021)

-0.87 %

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-039-BF
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Sont imputés sur ce poste budgétaire le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources), l'attribution de compensation, le reversement de l'IFER.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 819 901.83 €
(2 788 168.60 € en 2021)
+1.14 %

Par rapport aux prévisions, 248 644.17 € en moins. Ce différentiel provient notamment :
- des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes à hauteur du besoin réel des comptes administratifs et non à hauteur du montant de la subvention prévisionnelle (- 191 381 €) ;
- des bilans des services aux publics dont les coûts réels annuels ont été inférieurs aux prévisions budgétaires (- 47 949 €) ;
- des subventions aux associations moindres (- 6 300 €).

Entre 2021 et 2022, il est constaté globalement une hausse de 31 733.23 € (+1.14%) du chapitre 65 :

Dépenses en moins (- 190 458 €) :

- Participation à la concession d'aménagement du village d'entreprises	- 4 000 €
- Participation PCAET	- 15 000 €
- Divers	- 1 411 €
- Mobilité	- 50 694 €
- Participations politique éducative et sociale	- 106 066 €
- Participation à l'association viaducs à grande arche	- 13 287 €

Dépenses en plus (+ 222 190 €) :

- Indemnités des élus (élargissement du bureau exécutif)	+ 10 949 €
- Subventions aux associations	+ 7 697 €
- Animations commerciales Saint-Flour	+ 13 000 €
- Participations aux PNR	+ 7 161 €
- Bricobus	+ 7 500 €
- Culture patrimoine	+ 126 098 €
- Politique sportive	+ 49 785 €

Chapitre 66 - Charges financières : 98 461.13 €
(125 133.33 € en 2021)

Par rapport aux prévisions, **23 220.87 € en moins** notamment du fait de l'encaissement fin 2022 du montant du prêt 2021, décalant l'annuité en 2023.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 466 771.20 €
(364 077.02 € en 2021)

Par rapport aux prévisions, 62 499 € en moins du fait de la diminution par exemple des subventions versées aux budgets annexes diminuées de 32 691 € ou des subventions exceptionnelles non réalisées à hauteur de 25 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 13 039 257.16 € (12 330 235.21 € en 2021). Elles sont en hausse de **709 021.95 €** soit une hausse de 5.75 %.

Par rapport aux prévisions, les dépenses réelles sont en diminution de 1 206 848.84 € (1 182 167.79 € en 2021) dont **15 500 € de réserve budgétaire en dépenses imprévues** non affectées en cours d'année.

Les opérations d'ordre sont de 913 971.45 € (contre 767 095,69 € en 2021) correspondant aux dotations aux amortissements.

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement augmenté des opérations d'ordre s'élève donc à 13 953 228.61 € (13 097 330,90 € en 2021).

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES :

Chapitre 013 - Atténuation de charges : **142 345.84 €**
(120 554 € en 2021)

62 345.84 € en plus par rapport aux prévisions (remboursement des salaires de personnel).

Chapitre 70 - Produits des services : **886 261.14 €**
(812 782.21 € en 2021)

86 077.86 € de recettes en moins par rapport aux prévisions budgétaires.

Cette diminution est liée notamment aux recettes du service voirie inférieures aux prévisions budgétaires de 33 000 € et des remboursements de frais par les budgets annexes à hauteur de 34 847 €.

Chapitre 73 - Impôts et Taxes : **9 914 068.65 €**
(9 367 230.28 € en 2021)

La réforme fiscale sur les impôts de production et la taxe d'habitation ont modifié le paysage fiscal intercommunal.

Les recettes fiscales sont en progression de 546 838.37 € par rapport à 2021 du fait :

- ❖ + 351 793 € au titre des taxes foncières et d'habitation et la fraction de TVA nationale remplaçant la taxe d'habitation des résidences principales ;
- ❖ - 36 679 € au titre de la CVAE, + 148 121 € de TASCOT (recouvrement des absences de déclaration d'établissements) ;
- ❖ + 67 271 € au titre de l'IFER ;
- ❖ + 7 975 € au titre du FPIC ;
- ❖ + 23 933 € au titre de la taxe de séjour.

Chapitre 74 - Dotations subventions et participations : **3 209 379.97 €**
(3 102 428.91 € en 2021)

133 296.03 € de recettes en moins par rapport aux prévisions du fait par exemple de programmes de fonctionnement n'ayant pu être aboutis cette année (contrat de progrès territorial, Natura 2000, agriculture alimentation forêt, petites villes de demain).

La hausse constatée entre 2021 et 2022 (+ 106 951.06 €) s'explique notamment par :

- ❖ Une évolution des recettes suivantes notamment :
 - ⇒ Évolution positive de la DGF + 49 296 €
 - ⇒ Compensation Etat - réforme des impôts de production + 23 033 €
 - ⇒ Environnement transition énergétique + 53 346 €
 - ⇒ Contrat local de santé + 1 562 €
 - ⇒ Agriculture/alimentation/forêt + 12 319 €
 - ⇒ Revitalisation du territoire + 56 030 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-039-BF
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

⇒ Tourisme + 32 961 €

❖ Une diminution de recettes notamment comme suit :

⇒ Services aux habitants - 4 504 €
⇒ Mobilité - 6 825 €
⇒ Politique éducative et sociale - 116 217.26 €
⇒ Culture patrimoine - 6 999 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 154 310.05 €
(88 707.44 € en 2021)

Les recettes sont supérieures à la prévision budgétaire du fait entre autres :

⇒ De la perception d'une redevance sur l'énergie hydraulique liée au barrage de Sarrans 49 421.09 €

Par rapport à 2021, l'écart constaté provient du loyer perçu pour l'occupation des bureaux de la maison de l'habitat, du reversement de l'avance remboursable du budget de la régie du SPANC et de la redevance sur l'énergie hydraulique liée au barrage de Sarrans.

Chapitre 76 – Produits financiers : 27.71 €
(2 973.68 € en 2021)

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 75 245.47 €
(98 469.78 € en 2021)

43 935 € de recettes en plus par rapport au prévisionnel, liées à des produits exceptionnels divers (sinistres, régularisations de cotisations prévoyance) et aux régularisations de charges rattachées sur l'exercice 2022.

Les **recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 381 638.83 €** (13 593 146,30 € en 2021). Elles sont en hausse de 788 492 € (+ 5.80 %).

Les opérations d'ordre s'élèvent à 141 046.26 € contre 120 554 € en 2021.

Le total des recettes de fonctionnement augmenté des opérations d'ordre s'élève à 14 522 685.09 € (13 717 711.44 € en 2021).

BILAN FONCTIONNEMENT

Le bilan de la Section de Fonctionnement s'établit de la façon suivante :

Excédent reporté 2021	1 852 996.73 €
Recettes de l'exercice 2022	14 522 685.09 €

Sous-total	16 375 681.82 €
Dépenses de l'exercice 2022	13 953 228.61 €

Résultat définitif de la Section de Fonctionnement	+ 2 422 453.21 €

(+ 2 260 551.70 € en 2021)

015-200066660-20230327-DELIB2023-039-BF
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

⇒ Le montant total des dépenses d'investissement de l'année 2022 (hors restes à réaliser) s'élève à **2 155 908.90 €** (2 949 944.59 € en 2021).

Les dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) s'élèvent à **1 464 924.98 €** contre **2 319 153.54 €** en 2021.

A - Dépenses d'équipement : 1 464 924.98 €

L'annexe 2 ci-après récapitule la section d'investissement avec le détail réalisé par opération.

B - Remboursement du capital de l'annuité : 442 533.38 €
506 225.91 € en 2021

La dette en capital s'élève au 31 décembre 2022 à **6 858 172 €** contre **6 893 705 €** en 2021.

Cette évolution s'explique par la souscription d'un nouvel emprunt à hauteur de **407 000 €**, de laquelle il faut déduire l'annuité en capital de l'exercice 2022, à hauteur de 442 533.38 €.

C - Autres immobilisations : 25 549.42 €

D - Opérations d'ordre : 222 901.12 €

⇒ **Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 2 730 291.75 €**

Ceux-ci sont composés de la manière suivante :

- Travaux en cours : 685 614.12 € ;
- Frais de maîtrise d'œuvre : 521 348.98 € (dont tennis 116 000 €) ;
- Acquisition de matériel en cours : 104 234.34 € ;
- Participation aux travaux dans le cadre du contrat territorial : 425 893.35 € (marchés notifiés, dont la mise en œuvre est liée à la saisonnalité) ;
- Subventions ou fonds de concours notifiés aux particuliers (OPAH), aux entreprises (dispositifs économiques), ou aux communes : 788 290.75 € (versement au fur et à mesure de la réalisation des travaux) ;
- Documents d'urbanisme : 168 000 €.

II - RECETTES D'INVESTISSEMENT

⇒ Le montant des recettes d'investissement 2022 (hors restes à réaliser) s'élève à la somme de 3 438 833.42 € (3 619 960.27 € en 2021) et se décompose de la façon suivante :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : **1 197 457.42 €**
(856 674.17 € en 2021)

Les reports (restes à réaliser en recettes hors emprunt) s'élèvent au montant de **827 978.64 €**.

Chapitre 16 – Emprunt : **750 000.00 €**
Ce montant se décompose en deux emprunts : 343 000 € pour 2021 (réalisé)
407 000 € pour 2022 (réalisé)

Chapitre 10 – Ressources propres : **495 549.69 €**
réparties comme suit :
- 87 994.72 € de F.C.T.V.A.
- 407 554.97 € d'excédents de fonctionnement capitalisés

Chapitres 040 et 041 – Opérations d'ordre : **995 826.31 €**

Excédent d'investissement n-1 **670 015.68 €**

BILAN INVESTISSEMENT

Le bilan de la Section d'Investissement s'établit de la façon suivante :

Dépenses de l'exercice 2022	- 2 155 908.90 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 3 438 833.42 €
	<hr/>
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	+ 1 282 924.52 €
Résultat d'investissement reporté	+ 670 015.68 €
	<hr/>
Restes à réaliser en dépenses 2022	- 2 730 291.75 €
	<hr/>
Sous-total	- 777 351.55 €
	<hr/>
Restes à réaliser en recettes 2022	+ 827 978.64 €
	<hr/>
Besoin de financement	= + 50 627.09 €
qui est le Résultat définitif à la clôture de l'exercice 2022 pour la Section d'Investissement	

RÉSULTATS D'ENSEMBLE DÉFINITIFS

Excédent de recettes de la Section de Fonctionnement	+ 2 422 453.21 €
Besoin de financement de la Section d'Investissement	+ 50 627.09 €
Résultat global définitif de l'exercice 2022	+ 2 473 080.30 € (1 852 996.73 € en 2021)

A ce résultat, s'ajoute la provision disponible réalisée en 2012 à hauteur de 300 000 €.

La volonté de Saint-Flour Communauté a été :

- ❖ De poursuivre **ses investissements en cours, ce qui est possible grâce à l'excédent reporté en 2021 et à l'optimisation des financements des opérations d'équipement** :
 - Poursuite des dispositifs d'aide aux entreprises ;
 - Poursuite de la planification en urbanisme ;
 - Poursuite de la politique en faveur du logement et de l'amélioration de l'habitat (performance énergétique, accessibilité) ;
 - Poursuite des travaux de démolition pour la réalisation d'un belvédère ;
 - Mise en place d'un fonds de concours pour la restauration du petit patrimoine remarquable ;
 - Poursuite de la réflexion pour l'engagement de l'opération de réalisation d'un centre de tennis couverts et cours extérieurs ;
 - Engagement de l'opération de réaménagement des locaux de l'office de tourisme à Saint-Flour ;
 - Poursuite de l'opération de réhabilitation du moulin Juéry à Chaudes Aigues ;
 - Aménagement d'une aire de camping-car à Chaudes Aigues ;
 - Poursuite du programme d'aménagement et d'embellissement des points de regroupement ;
 - Engagement du programme de refonte de la signalétique des bâtiments intercommunaux ;
 - Equipement de visioconférence du village d'entreprises et des maisons France services ;
 - Poursuite du contrat de progrès territorial : autofinancement de la collectivité versé en subvention au budget annexe « aménagement et restauration pour compte de tiers ».

Toutefois, toutes les actions et tous les programmes d'investissement prévus n'ayant pu se réaliser en totalité, le besoin de financement en investissement ainsi que le recours à l'emprunt sont inférieurs aux prévisions budgétaires :

- ⇒ Recours à l'emprunt à hauteur de 407 000 € pour une prévision de 560 435.27 € (BP 2022 hors RAR),

La capacité de désendettement est à **5,12 années (budget général) (5.77 années en 2021), en deçà du seuil d'alerte de 8 ans**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-039-BF
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

- ⇒ Pas d'autofinancement nécessaire en 2022 (940 994.16 € de prévu au budget primitif), du fait de la disponibilité du solde d'emprunt 2021 à un taux intéressant compte tenu du contexte haussier des taux d'intérêt cette fin d'année 2022, suffisant pour couvrir le besoin de financement 2022, et générant un excédent d'investissement de 50 627.09 €.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**
- ✚ **PREND CONNAISSANCE du résultat du compte administratif 2022 du budget général tel que détaillé en annexe ;**
- ✚ **ARRETE le compte administratif 2022 du budget général aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la présente.**

POUR : 62 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Gilles BIGOT, M. Jean-Pierre JOUVE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Marin~~e~~ NEGRE par pouvoir à MME Maryline VICARD)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance

Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

15187 Code INSEE	SAINT-FOUR COMMUNAUTE BUDGET GENERAL	CA 2022 M14
---------------------	---	----------------

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 57

VOTE : Pour : 62

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 1

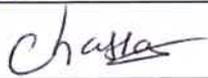
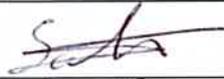
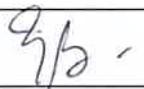
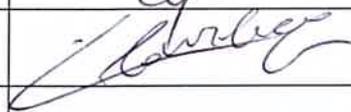
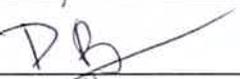
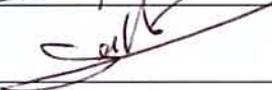
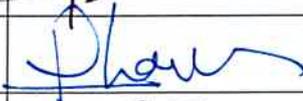
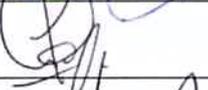
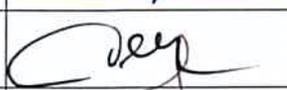
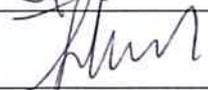
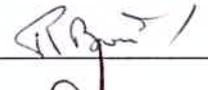
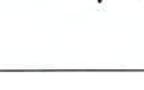
Délibéré par le Conseil Communautaire,

réuni en session ordinaire

À Saint-Flour, le 27 mars 2023

Date de convocation : 21 mars 2023

Les Membres du Conseil Communautaire

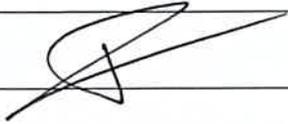
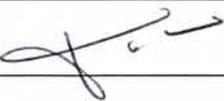
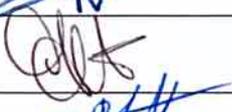
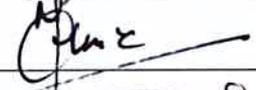
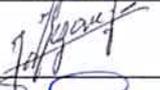
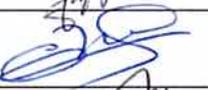
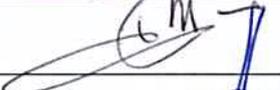
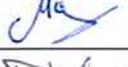
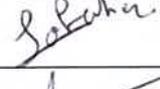
CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto	
AMARGER Didier ou FRANCON Christine		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANTONY Béatrice		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
BATIFOL Nicole		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BERTHET Jean-Paul		DE LAROCHE Philippe ou CONDUTIER Jean-Luc	
BERTRAND Robert		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou HUGON Albert		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou LOUBEYRE Julien	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nell	
BOULDOIRES Eric		GRAS Jérôme	

15187
Code INSEE

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
BUDGET GENERAL

CA 2022
M14

Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		PETITIMBERT Marie	
GUIBERT Martine		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
JANVIER Nadine ou GINAHC Daniel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JOUVE Jean-Pierre		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
LAMAT Adrien		POUGNET Marc	
LESTEVEN Nathalie		PRIVAT Jean-Claude	
MALLET Annick		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
MATHIEU Philippe		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MAURY Bernard		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		RICHARD Jeanine	
MIRAL Daniel Ou GUY Michel		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MOULIADE Gérard		ROUSSEL Robert	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NEGRE Marine		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VICARD Maryline	
PECHAUD Louis ou RISS Christian		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VITAL David ou RODIER Daniel	
PERRIN Jean-Luc		GENDRE vitap ou VERRIERE Louis	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 27 mars 2023

07 AVR. 2023

; et de la publication le 07 AVR. 2023

Le Président de séance,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230327-DELIB2023-039-BF
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

